

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTES POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d ^e —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A Londres : les Allemands présentent leurs réclamations. — Ils veulent avant tout obtenir l'évacuation de la Ruhr. — Le recouvrement des réparations ne doit pas nous faire perdre de vue la sécurité de nos frontières. — La conférence anglo-russe : un coup de théâtre ; la signature d'un accord.

En prenant contact, mardi, avec les Alliés, le chancelier Marx annonçait l'adhésion officielle du gouvernement allemand au plan des experts. Toutefois, cette adhésion officielle n'impliquait pas une acceptation du plan comme une solution définitive du problème des réparations. Elle faisait présager une discussion ; le chancelier ne voulait voir dans le projet Dawes qu'un point de départ en vue de négociations.

C'était à prévoir : du moment où l'on permettait aux Allemands de présenter leurs suggestions au sujet des conclusions des Alliés, l'occasion serait retenue de tenter une remise en cause de tous les problèmes. C'est ce qui s'est produit. De fait, dans leur réponse aux Alliés, les délégués du Reich ont remis en question tous les points essentiels du protocole.

En particulier, les Allemands ont fait porter leurs critiques sur les questions qui avaient provoqué quelque litige entre les Alliés : ainsi ils espèrent plus facilement les diviser. Y parviendront-ils ?

La malice est un peu grosse et il est douteux, d'abord que la France cède sur des problèmes tenus jusqu'ici pour essentiels, ensuite que les autres Alliés eux-mêmes se prêtent à la manœuvre allemande, au risque de tout remettre en question et peut-être d'empêcher la Conférence d'aboutir.

Au total, si l'on voulait caractériser en peu de mots l'attitude allemande, on pourrait dire : les délégués du Reich s'attachent dans la forme à éviter tout ce qui serait susceptible de manifester leur intransigence mais dans le fond ils s'efforcent de réveiller entre les Alliés les dissensions qu'ils n'ont pu dissiper qu'au prix des plus grands efforts.

Et maintenant quelle est la substance des revendications allemandes ? Elles se ramènent à deux principales :

- 1° Plus d'occupation de la Ruhr dans le présent et dans l'avenir ;
- 2° Pas de prestations en nature et de transferts en espèces garantis par le Reich, en dehors des stipulations strictes du plan Dawes.

Pour justifier leur première revendication, les Allemands prétendent que l'exécution du plan des experts sera difficile et presque impossible aussi longtemps que la Ruhr n'aura pas été évacuée militairement et que les chemins franco-belges n'auront pas quitté les territoires occupés.

Faut-il rappeler que les experts dans leur rapport n'avaient rien dit de tel ? qu'ils étaient même allés jusqu'à admettre l'occupation militaire ? Quoi qu'il en soit, la Ruhr apparaît comme la monnaie d'échange dans la négociation engagée entre la délégation française et la délégation allemande.

Nous ne saurions être surpris : le Reich, en négociant, ne poursuit qu'un but, recouvrer sa souveraineté sur les provinces occupées. Cela seul importe à ses yeux. Pour y parvenir, il promettra tout ce qu'on voudra, quitte à ne pas tenir ses promesses, dès que l'emprise franco-belge ne s'exercera plus.

Quelle attitude adoptera M. Herriot ? La politique, qu'il préconise dans l'opposition, permet de supposer qu'il acceptera la discussion et qu'à plus ou moins brève échéance il consentira à abandonner la Ruhr.

On peut juger de l'embarras du Premier français par le fait qu'il a quitté Londres samedi afin de venir conférer à Paris avec le Conseil des Ministres.

N'est-ce pas la preuve que les exigences germaniques lui semblent excessives et qu'il n'ose prendre sur lui d'y satisfaire ?

Le tout est de savoir si, à la place de l'occupation, nous aurons des garanties et des gages suffisants.

Gages et garanties, non seulement de réparations, mais aussi de sécurité.

Les deux problèmes sont intimement liés.

La présence des troupes franco-belges dans la Ruhr prévenait toute velléité belliqueuse de l'Allemagne ; elle interdisait tout dessein offensif.

N'oublions pas, en effet, que la carence de l'Allemagne n'est pas moindre du point de vue du désarmement que des réparations.

Dans quelles conditions nous trouverions-nous demain si l'Allemagne, ayant accepté théoriquement le plan Dawes sur les réparations, exerçait à notre endroit la menace de ses armements ?

Au fond, la revanche reste sa pensée secrète, son espoir toujours vivant.

Rien ne sera négligé pour la préparer.

L'Allemagne, on le sait, multiplie ses préparatifs clandestins. elle attend avec impatience l'heure où elle pourra s'en servir.

Aujourd'hui, sous prétexte, de nous payer, elle réclame notre abandon de la Ruhr.

La manœuvre est habile. Mais, nous ne saurions être trop prudents : en faisant miroiter à nos yeux un règlement même partiel, elle songe surtout à recouvrer son entière liberté d'action.

Serons-nous dupes ? Et pour des réparations, qui jusqu'à nouvel ordre restent illusoire, allons-nous renoncer à assurer notre sécurité ?

MM. Herriot et Theunis sont absolument libres de refuser d'entendre sur ce point les doléances germaniques.

D'autant qu'il s'agit là d'un problème extérieur au plan des experts.

Les Allemands sont dans leur rôle en essayant d'en sortir et de brouiller toutes les questions.

Mais les franco-belges ont le devoir de déjouer cet artifice.

Tout au long de leur développement et jusqu'à leurs conclusions finales, les conversations anglo-soviétiques auront été fertiles en imprévus.

Lundi, on annonçait que l'accord était imminent.

Mardi, le Foreign Office publiait officiellement que les pourparlers étaient rompus et se terminaient par un échec complet.

Mercredi, coup de théâtre : l'accord était conclu.

Somme-nous au terme des imprévus ?

Notons que les conventions signées par les négociateurs doivent être ratifiées par les Parlements respectifs.

N'est-ce pas la porte ouverte à de nouvelles surprises ?

Déjà, à Londres, l'opposition manifeste vivement et voudrait bien empêcher le traité de devenir définitif.

Mais que réserve Moscou, de son côté ?

Quoi qu'il en soit, voyons quelles résolutions les conversations anglo-russes ont élaborées.

Il y a deux traités : un traité commercial et un traité général.

D'après le premier, l'Angleterre aura le traitement de la nation la plus favorisée en échange d'une extension à la Russie de son système de crédits à l'exportation. Des clauses spéciales règlent le droit de navigation et maintiennent à trois milles la zone des eaux territoriales. L'arbitrage est prévu pour les contrats.

Par contre, le fait que l'Union des Soviets a un monopole du commerce étranger crée une situation particulière au point de vue commercial et diplomatique et il en résulte qu'un certain nombre de délégations commerciales russes vont être reconnues avec les droits d'extraterritorialité.

Le traité général homologue les traités existants et prévoit un accord spécial sur les pêcheries de Moutmanie. Pour les dettes privées, elles sont reconnues par les Soviets qui négocieront avec les porteurs. En outre, une enquête sera faite sur les demandes diverses de dommages-intérêts et une somme totale sera fixée pour leur satisfaction.

Quant aux biens nationalisés, une

commission étudiera le problème et décidera s'il y a lieu d'indemniser les sujets britanniques déposés.

Au total, il n'y a pas à proprement parler une liquidation des difficultés anglo-russes. La conférence anglo-russe a sérieusement posé de telle façon que les Soviets auront tout intérêt à résoudre le plus tôt possible les questions d'indemnités et de restitution si, comme personne n'en doute, ils désirent emprunter de l'argent sans délai sur la place de Londres.

Mais, encore une fois, les deux traités seront-ils ratifiés ?

M. D.

INFORMATIONS

La Conférence de Londres

Le chancelier allemand chez M. Herriot. Le chancelier Marx et M. Stresemann se sont rendus jeudi, au Hyde Park Hôtel, où ils ont rendu visite à M. Herriot.

L'entretien a duré à peine un quart d'heure.

Cette visite n'a eu, dit-on, qu'un caractère purement protocolaire. Mais il est évident qu'elle sera suivie d'échanges de vues sur les principales questions intéressant la France et l'Allemagne, au premier rang desquelles figure l'occupation militaire de la Ruhr.

A 4 h. 15, M. Herriot a rendu à M. Marx et à M. Stresemann la visite qu'ils lui avaient faite.

Pour les livraisons en nature. On assure qu'un accord paraît devoir intervenir à brer délai entre experts français et allemands au sujet des modalités à appliquer pour les livraisons en nature.

La Conférence ne se terminerait pas cette semaine. On estime maintenant dans les milieux de la Conférence qu'il est peu probable qu'elle puisse se terminer cette semaine. D'ailleurs, le premier ministre britannique semble en avoir pris lui-même son parti, puisque sa famille partira dès samedi en vacances en Ecosse sans l'attendre davantage.

Le problème de l'évacuation de la Ruhr. De l'avis même de M. Mac Donald, le problème le plus délicat qui se présente à la Conférence est celui de l'évacuation militaire de la Ruhr, qui, d'ailleurs, est en dehors de l'ordre du jour, le plan Dawes l'écartant explicitement.

Du côté français, on paraît bien décidé à ne pas évacuer le bassin rhéno-westphalien avant que l'Allemagne n'ait donné des preuves certaines de sa volonté d'exécuter tous ses engagements, qu'ils découlent du plan Dawes ou du traité de Versailles. En particulier, le Reich devra avoir satisfait à ses obligations touchant le contrôle militaire interallié.

Telle serait, du moins assure-t-on, la thèse qu'aurait développée le général Nollet devant M. Mac Donald au cours de l'entrevue que le ministre de la guerre français a eue avec le premier ministre britannique.

M. Herriot à Paris. Nous avons reçu vendredi après-midi de notre correspondant parisien le télégramme suivant :

« M. Herriot, accompagné de M. Clementel et du général Nollet quittera Londres samedi allant à Paris pour consulter le Ministre sur l'attitude définitive à adopter par la délégation française au sujet de l'évacuation militaire de la Ruhr et le maintien des chemins franco-belges sur le réseau Rhenan.

« Ce voyage n'implique pas une crise. »

Le drapeau républicain jugé indésirable par les nationalistes du Reich. Le groupe nationaliste au Reichstag interpellera le gouvernement du Reich parce que le drapeau républicain a flotté dimanche dernier au-dessus du palais impérial.

Les nationalistes demandent qu'elles mesures le gouvernement du Reich compte prendre pour éviter à l'avenir une pareille provocation au peuple et au gouvernement de Prusse.

Le traité de Lausanne

Le projet de loi autorisant le gouvernement français à ratifier le traité de Lausanne, est actuellement soumis au Parlement.

Désireux de hâter le plus possible le moment où des indemnités pourront être allouées aux ressortissants alliés, ayant pendant la guerre subi des dommages en Orient, le gouvernement français vient de faire choix de la personne qui sera chargée d'évaluer ces dommages.

Toutes les dispositions préparatoires se trouveront ainsi officiellement prises pour le moment où la France ayant ratifié le traité de Lausanne, la commission se trouvera en mesure de statuer sur les réclamations dont elle est saisie.

En même temps, vient d'entrer en vigueur la convention par laquelle les États-Unis reconnaissent l'exercice du mandat français en Syrie. La France assurait, d'autre part, aux États-Unis et à leurs ressortissants, le traitement prévu pour les États membres de la S. D. N.

Des obus allemands dans la cave de la prison de Colmar. A Colmar, au cours de travaux de terrassement, la cave de la prison départementale, les ouvriers ont découvert plusieurs obus allemands qui étaient enterrés à demi contre un mur de soutènement. On se demande comment ces engins se trouvent dans la cave.

En Bulgarie. Des dépêches de Sofia annoncent qu'à la suite de l'accord entre les organisations macédoniennes et communistes, la situation du cabinet Tsankoff est très critique.

Depuis plusieurs jours, on signale dans toute la Bulgarie une apparition de bandes armées appartenant au parti de l'opposition. En certains endroits le canon tonne, car ces bandes sont entrées en contact avec les troupes gouvernementales.

M. Tsankoff a tenu un conseil de la Couronne et a pris des mesures spéciales pour maintenir l'ordre.

Les dépêches ajoutent que l'Etat « extraordinaire » a été proclamé à Sofia et la garnison renforcée.

An Brésil

La lutte continue. Les télégrammes apportant des nouvelles de Sao Paulo, indiqueraient que la lutte continue. Les rebelles se retireraient lentement et en bon ordre. Un train contenant 200 rebelles aurait déraillé à Turinos, dans l'Etat de Panama.

Les prisons regorgent. D'après une dépêche de Buenos-Ayres, les prisons de Sao Paulo, Santos et Rio-de-Janeiro contiendraient de nombreux citoyens de toutes classes et des militaires de tous rangs détenus sous l'inculpation de trahison.

Parmi ces détenus se trouveraient des officiers supérieurs, des députés, des professeurs, docteurs, hommes de loi, négociants, publicistes et, entre autres, l'amiral Aristide Madrepas.

Plus de 3.500 villages chinois détruits. Plus de 3.500 villages ont été anéantis par les inondations qui ravagent la province de Pé-Tché-Li, dans le nord de la Chine. Le gouvernement aura à subvenir aux besoins de plus d'un million de personnes qui se trouvent dans le plus complet dénuement.

Les Chambres seront convoquées aussitôt après la Conférence de Londres. Il se confirme, dans les milieux parlementaires, que si la Conférence se termine à la fin de la semaine — ce qui semble problématique — les Chambres seront convoquées mardi prochain 12 août.

Dans le cas où les négociations dureraient quelques jours de plus, la reprise des travaux parlementaires aurait lieu le 19 ou le 20 août.

L'affaire du « Bonnet Rouge »

Le comité pour la révision du procès Goldsky fait savoir que Jean Goldsky fait depuis lundi la grève de la faim pour protester contre la décision de la Chambre des mises en accusation qui a refusé, après examen de son dossier, de mettre le condamné en liberté provisoire.

Les victimes de la jungle

Une statistique publiée par les journaux de l'Inde montre que les périls de la jungle sont loin d'être imaginaires.

Chaque année, des milliers de personnes indigènes et Européens, sont victimes des fauves et des serpents venimeux qui pullulent dans les vastes forêts de l'Inde.

En 1923, et dans les seules Indes britanniques, 3.605 personnes ont été tuées par les fauves, et 20.000 ont succombé à la suite de morsures de serpents.

Les tigres, les plus redoutables ennemis de l'homme, ont à eux seuls mis à mal 1.693 personnes. Les loups viennent ensuite avec 835 victimes. Suivent les léopards, 464 ; les crocodiles, 213 ; les sangliers, 100 ; les ours, 79 ; enfin, les éléphants, avec 70 victimes seulement.

Durant cette même année 1923, l'homme a détruit pour sa part 23.911 fauves et 59.545 serpents.

CHRONIQUE LOCALE

CONTRE LE « PISTON » !!

Les journaux reproduisaient, vendredi matin, la lettre suivante que M. Godard, ministre du travail, adresse à un fonctionnaire, dont le dossier était rempli de recommandations.

Monsieur,

« Vous vous êtes fait recommander par dix-sept parlementaires pour obtenir... (ici la désignation du poste sollicité). Les sollicitations que vous avez dû faire pour dérouter un si grand nombre de députés et de sénateurs n'ont pu être qu'au détriment du service que vous êtes chargé d'assurer.

« L'estime d'autre part, intolérable qu'un fonctionnaire prenne ainsi pour son intérêt personnel le temps des membres du Parlement et surcharge mon administration d'un courrier considérable. Aussi je vous adresse ces observations, regrettant qu'un simple sentiment des convenances et du tact ne vous ait point guidé dans vos démarches. »

Est-ce sérieux ? C'est la première question que l'on se pose après avoir lu cette lettre d'un « ministre » à un fonctionnaire.

Le ministre a, certainement, raison de protester contre l'abus du « piston », des recommandations qui lui sont adressées par les parlementaires qui veulent récompenser des fonctionnaires dont l'action leur fut profitable pendant la période électorale.

Mais, nous le répétons, est-ce sérieux de voir un ministre adresser pareille lettre à un fonctionnaire qui, après tout, n'a fait que ce que font tous les fonctionnaires qui approchent des parlementaires dont ils ont été, eux et leur famille des électeurs influents ?

La bonne blague, en effet, que de reprocher à un fonctionnaire de « prendre, pour son intérêt personnel, le temps des parlementaires ! » C'est plutôt risible. Le ministre ne saurait ignorer que les parlementaires ne sont pas très mécontents de prouver leur influence. Et puis, est-ce qu'à l'avenir, la gratuité de la correspondance des députés avec les électeurs ne leur est-elle pas assurée ?

Non, ce n'est pas sérieux. Le ministre du travail aurait mieux fait d'adresser une lettre à tous les parlementaires ainsi conçue :

« Monsieur et cher député ou sénateur,

« J'ai l'honneur et le regret de vous informer qu'à l'avenir, toutes les lettres de recommandation que vous m'adresserez en faveur des fonctionnaires, seront jetées au panier.

« Je ne saurais tenir compte, Monsieur et cher député ou sénateur, de vos recommandations parce qu'il y a beaucoup de fonctionnaires, sérieux et dévoués, ne faisant pas de politique militante, et, partant, n'étant pas en rapports avec des parlementaires, qui sont victimes des passe-droits dont profitent leurs collègues politiques.

« Le ministre du travail n'a pas écrit cette lettre aux parlementaires et il se gardera bien de l'écrire.

Et pour cause ! Quel beau chahut parmi les parlementaires, si jamais un ministre se permettait pareille fantaisie ; car aussitôt, elle serait qualifiée d'outrecuidance, car M. Godard, député, a, certainement, sur la conscience, de nombreuses recommandations, qu'il a faites en faveur de fonctionnaires. Le contraire étonnerait. Et c'est pourquoi, la lettre qu'il a adressée au fonctionnaire titulaire de 17 recommandations émanant de 17 parlementaires, restera sans effet.

Un ministre tient à marquer son passage ; une mesure prise à bon escient peut lui valoir la reconnaissance du pays.

Et certes, si M. Godard, ministre du travail, avait adressé non pas sa lettre au fonctionnaire qui a recours au « piston », mais aux parlementaires qui « pistonnent » les fonctionnaires, il aurait rendu un bien grand service au pays, tout au moins à la catégorie des fonctionnaires qui ne comptent que sur leurs bons services, sur les règlements, sur la justice pour obtenir leur avancement, ou un déplacement, désiré.

Demain sera comme hier : le « piston » jouera quand même.

La lettre de M. Godard au dit fonctionnaire pistonné restera sans effet.

Mais, par contre, puisque l'on refuse aux fonctionnaires le droit de se faire recommander par des parlementaires, il serait, ce nous semble, très logique, qu'on refusât aux parlementaires de réclamer des sanctions contre les fonctionnaires qui ne sont pas à leur dévotion.

Et il paraît, disent certains de nos grands confrères, que dans le dernier mouvement préfectoral, des exécutions réclamées par des parlementaires ont été faites.

Alors ? Eh bien, oui : la tête du fonctionnaire qui a reçu la lettre du ministre du travail ne devait pas plaire à celui-ci !

Et malgré tout, le « piston » vivra plus que le ministre du travail actuel ! C'est, certainement, regrettable, mais il en sera ainsi.

LOUIS BONNET.

Médailles Militaires Posthumes

Par décret rendu sur la proposition du ministre de la guerre et des pensions, la médaille militaire a été conférée à titre posthume aux militaires du 7^e régiment d'infanterie dont les noms suivent :

Duberna (Emilien Irénée-Eugène), sergent ; brave sous-officier. Tombé glorieusement pour la France, le 6 mars 1915, à Perthes-les-Hurlus, en se portant à l'attaque des positions ennemies. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Faure (Jean), soldat de 1^{re} classe ; brave et dévoué soldat. Glorieusement tombé pour la France, le 22 décembre 1914, à Perthes-les-Hurlus, en s'élancant à l'assaut des positions ennemies. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Bor (Joseph-Jules), soldat ; brave soldat. Tombé glorieusement pour la France, le 28 septembre 1914, à Beauséjour, en accomplissant tout son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Bonnaud (François), soldat ; brave soldat. Tombé glorieusement pour la France, le 26 septembre 1914, à Beauséjour, en accomplissant vaillamment son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Blondat (Guillaume), soldat ; dévoué et brave soldat. Mort pour la France, le 14 septembre 1914, à Minaucourt, en accomplissant son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Brasseur (Charles-Ernest-Léon), soldat ; dévoué et brave soldat. Tombé glorieusement pour la France, le 11 juillet 1916, à Verdun, en accomplissant son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Gendarmier

M. Goudain, lieutenant à titre définitif au 9^e d'infanterie, est autorisé à subir les épreuves orales pour l'admission à l'école de gendarmerie de Versailles.

LE PAIN CHER !

Dans notre dernier numéro, nous annonçons que le ministre avait pris, pour remédier à la hausse du prix du pain, un décret ordonnant la réouverture du marché aux blés, et que cette réouverture avait eu lieu lundi 4 août.

Nous ajoutons qu'on espérait que cette mesure produirait d'excellents effets.

Jeu de nuit, à l'heure même où le Journal du Lot était mis en vente, nous recevions de la Mairie un communiqué, que nous publions d'autre part, annonçant l'augmentation du prix du pain.

Certes, on comprendra très bien que ce n'est pas du soir au lendemain que la mesure prise par le ministre, tendant à la réouverture du marché aux blés, peut donner un résultat.

Il faut savoir attendre : mais on avouera que si la patience est une qualité, les populations de France la possèdent à fond.

Jusqu'à ce jour, elles se sont inclinées devant toutes les taxes qu'il a plu aux pouvoirs publics d'établir ; elles en subiront encore de plus dures.

Et c'est pourquoi, on devrait avoir quelques égards pour ces populations, c'est-à-dire on ne devrait pas les « bourrer » de promesses que l'on sait pertinemment, en haut lieu, impossibles de tenir.

C'est, en effet, une des rares fois, peut-être la seule fois, que le prix du pain augmente pendant la période du battage des blés, alors que la récolte, d'après les statistiques, a été bonne.

Il y a quelque chose d'anormal qui se passe, et que les pouvoirs publics n'ignorent pas : c'est que la spéculation manœuvre toujours : et contre elle on ne fait rien.

LOUIS BONNET.

LE PAIN AUGMENTE !

A dater du 9 août 1924, le pain de consommation courante est taxé dans l'étendue de la commune de Cahors à un franc 175 le kilogramme.

Sont qualifiés « pain de consommation courante » les pains de deux kilos, ronds, et les pains d'un poids supérieur.

Les boulangers doivent, sans que l'acheteur en fasse la demande, peser le pain et faire l'appoint du poids s'il y a lieu.

Les pains de deux kilos, longs, seront payés à raison de un franc 20 le kilo et devront peser exactement le poids.

Si des pains ronds sont demandés, le boulanger à défaut de ces pains devra donner des pains longs au prix de un franc 175 le kilo.

Sont qualifiés « pain de fantaisie » tous autres pains d'un poids inférieur à deux kilos. En raison de leur plus grande cuisson et de leur prix de fabrication plus élevé, ces pains seront vendus à la pièce, à raison de 1 franc 20 le kilo. Les pains dits de un kilo devront peser au minimum sept cent cinquante grammes et les pains dits d'un demi-kilo au moins trois cent cinquante grammes.

Si la boulangerie n'est pas approvisionnée en pain de consommation courante, le boulanger est tenu de livrer les pains de fantaisie en les vendant au poids et au prix du pain de consommation courante.

La convocation des Chambres
Le conseil de cabinet de vendredi avait envisagé différentes dates pour la convocation des Chambres. Celle définitivement retenue a été le 20 août. Elle ne sera naturellement officielle qu'après approbation du président du conseil.

Le Pont du 15 Août
Le conseil des ministres, dans sa séance du vendredi matin, a décidé que les administrations publiques auraient congé le samedi 16 août.

Nomination
M. Leschi, ancien proviseur du lycée Gambetta, proviseur du lycée d'Angoulême, est nommé, sur sa demande, proviseur du lycée de Bastia.

M. Leschi qui a laissé les meilleurs souvenirs à Cahors, obtient, ainsi, le poste qu'il désirait depuis longtemps.

Nous le félicitons bien vivement et nous le prions de vouloir agréer l'expression de nos vives sympathies.

Enregistrement
Notre compatriote M. Jules Bailly, receveur de l'enregistrement à Libourne, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé receveur honoraire.

Ecole supérieure de Commerce
Parmi les lauréats de l'école supérieure de commerce de Toulouse, figurent nos compatriotes : M. Lavaur, qui a obtenu le diplôme supérieur avec le n° 2, et M. Souparis, qui a obtenu le même diplôme avec le n° 19.

Un autre de nos compatriotes, M. Delluc, est admis en 2^e année avec le n° 4.

Banque de France
Notre compatriote M. Couzi est nommé contrôleur à la succursale de la Banque de France de Nice.

Institut électro-technique
Notre compatriote M. Delrieu est admis à l'Institut électro-technique de Grenoble.

Ecole normale

Notre compatriote M. Aimé Delmon, des Quatre-Routes, a été admis avec le n° 4 à l'Ecole normale de Rodez.

P. T. T.

Mlle Petit, de Lalbenque, dame employée des P. T. T., est nommée à Castres.

P. O.

Notre compatriote M. Pons, d'Espédaillac, est nommé employé à la Cie du P. O. à Brétigny.

Gendarmerie

M. Rautoux est nommé gendarme à St-Germain-du-Bel-Air.

Hyméne

C'est jeudi dernier qu'on a célébré, en l'Eglise St-Philippe-du-Roulet, à Paris, le mariage de Mlle Combarieu, la gracieuse fille de notre éminent compatriote, président de chambre à la Cour des Comptes, avec M. E. Gueullette, avocat à la Cour de Paris, Docteur en droit et licencié ès lettres, médaillé militaire et croix de guerre.

Nous renouvelons nos vœux les meilleurs aux jeunes époux.

Médailles d'honneur

La médaille d'honneur en vermeil du travail est décernée à M. Calvet (Jean), à Larosière : 64 ans de services à l'église ;

La médaille d'honneur en argent a été décernée à M. Degat (Philippe), à Payrac : 32 ans de services chez Mme veuve Moulin. Félicitations.

Chaufileurs, ralentissez

Un accident qui aurait pu avoir des suites graves s'est produit vendredi soir, vers 6 heures 3/4, au coin de la rue du Lycée.

Une motocyclette qui marchait à bonne allure a buté une dame qui traversait la rue.

La dame a été contusionnée aux jambes, mais son état est sans gravité.

Que de pareils accidents soient donc un avertissement salubre pour tous ces chauffeurs qui font de la vitesse sur nos Boulevards et dans les rues.

Avis aux ouvriers vendageurs

L'Office départemental de placement recherche, pour le département, pour la région bordelaise et le Midi, des ouvriers vendageurs des deux sexes. Les demandes d'emploi doivent être adressées au directeur de l'Office départemental de placement, à la Préfecture du Lot, qui donnera gratuitement tous renseignements utiles.

Les champignons

Depuis plusieurs jours, les Cadurciens ont eu l'agréable surprise de voir sur le marché, des quantités considérables de champignons.

Jamais on n'avait vu une telle abondance de bolets et de cèpes. Ils arrivaient toute la journée par charrettes. Tout le monde a pu en avoir à bon prix. Ils ont valu, les premiers jours, 2 et 2 fr. 50 le kilo. Depuis 3 jours, le prix était descendu à 1 fr. 50, 1,25 et 1 fr. le kilo.

Nos braves ménagères en ont profité pour faire d'abondantes conserves.

Si le dicton est vrai : « Année de champignons, année de truffes », nous allons pouvoir renouveler, à bas prix, nos provisions épuisées. La pluie qui est tombée jeudi prolongera vraisemblablement cette récolte exceptionnelle.

Fête votive

La jeunesse de la place Rousseau organise pour dimanche 10 et lundi 11, la fête votive du quartier.

Le programme de la fête est très bien composé et intéressera les nombreux visiteurs qui, comme tous les ans, ne manqueront pas de se rendre à cette fête.

Fête de Cabessut

Nous rappelons que c'est dimanche et lundi prochain qu'aura lieu la fête de Cabessut. En voici le programme : Dimanche 17 août : à 9 h. 1/2, distribution des bouquets et aubade aux habitants ; à 11 h., apéritif-concert.

L'après-midi, à 5 h., grand bal. Le soir, à 9 h., bal de nuit et bataille de confettis.

Le lundi 18 août, après-midi : jeux divers ; à 4 h., grandes courses de bicyclettes (se faire inscrire le dimanche durant la fête) : prix importants.

Le soir, à 9 h., grand bal clôturé par le traditionnel grand-père.

Le Comité ne répond pas des accidents qui pourraient survenir durant ces fêtes.

Un opérateur de cinéma se blesse

Au cours de la représentation cinématographique de mercredi soir, notre jeune compatriote, M. René Barreau, a eu la main, droite prise dans un engrenage de l'appareil qu'il manipulait et la première phalange du majeur droit en partie sectionnée.

Le blessé reçut aussitôt les soins pressés de M. Gayet, pharmacien. Nos vœux de prompt guérison au jeune Barreau.

ACTUALITES

A. M. MAC-DONALD

Halte-là ! Messieurs les Anglais ! Dès que les Boches furent défaits, Vous avez, sans cérémonie, Pris leur flotte et leurs colonies.

N'ayant plus rien à craindre d'eux, Vous avez pour eux des faiblesses, Au détriment même de ceux Qui ont accompli des prouesses Pour barrer la route aux soldats Du moderne Attila.

Vous ne vous sentiez pas à l'aise, Il y a bel et bien dix ans, Lorsque l'ennemi triomphant Menaçait les côtes anglaises.

L'eau coula sous les ponts, depuis... Je conclus par cet aphorisme : L'Angleterre est un grand pays, Mais... n'y fleurit pas l'altruisme.

ESQPE IV.

Orphéon

En vue des fêtes du 15 août il a été décidé que la répétition générale pour la participation aux fêtes de Luzech et de Castelnaud-Montratrier, serait fixée au Mardi 12 courant, à 8 h. 1/2, (Café de la Promenade, 1^{er} Etage).

Accident du travail

Un ouvrier monteur, du dépôt de Cahors, Marceau Destrieux, 31 ans, demeurant rue Foch, a été blessé à l'œil droit par un grain de limaille qui se détacha de la tige du piston d'une machine, pendant qu'il était occupé à tourner cette pièce.

La parcelle de métal provoqua une brûlure à la conjonctive de l'œil. Cette blessure entraînera une incapacité de travail de dix jours.

Suites d'accident d'auto

Nous avons relaté dernièrement dans quelles circonstances le jeune Boucaury, se rendant chez lui à bicyclette, fut renversé et tué par une automobile sur la route de Cabrerets.

L'enquête se poursuit activement et de nombreux témoins sont entendus pour établir les responsabilités de ce terrible accident.

L'essence à bon marché

Ces jours derniers, l'essence était vendue à certains particuliers à un prix défiant toute concurrence. Les vendeurs la cédaient à 1 fr. le litre !

Fichtre ! Et où se trouve ce dépôt, ne manqueront pas de demander les automobilistes qui cherchent à acheter de l'essence.

Les vendeurs n'avaient pas de dépôt : ils se contentaient d'entrer dans le dépôt de MM. Bénestèbe et Artigalas et d'y prendre des bidons d'essence.

Deux cents litres, peut-être plus, ont été ainsi râlés et cédés à un prix qui n'est pas celui du jour.

Seulement, la mèche a été éteinte. Ces jours derniers, M. le Commissaire de police était avisé par un dépositaire qu'il lui manquait environ 5.000 à 6.000 litres d'essence et que le vol avait été commis à la gare.

Une enquête fut ouverte par la police de Cahors et par la brigade mobile de Toulouse.

L'enquête ne donna aucun résultat en ce qui concerne le vol qui aurait été commis à la gare.

Mais, au cours de l'enquête, les agents de la brigade mobile apprirent que de l'essence avait été offerte à 1 franc le litre à divers négociants qui avaient refusé de l'acheter, comprenant qu'elle ne devait provenir que du vol.

Et naturellement les vendeurs furent interrogés. Ils avouèrent que cette essence provenait de chez MM. Bénestèbe et Artigalas, et en même temps ils donnaient les noms des acheteurs.

Les nommés L... et H... avaient pris l'essence et la mettaient en vente ; les recéleurs sont au nombre de quatre.

Procès-verbal a été dressé et des poursuites seront dirigées contre eux.

La Confédération des vigneron du Sud-Ouest

S'associant aux protestations des associations similaires, la Confédération générale des vignerons du Sud-Ouest, réunie à Toulouse, proteste auprès des pouvoirs publics contre le régime douanier spécial des pays de protectorat, en vertu duquel le contingent des vins à importer en franchise est fixé chaque année par décret.

La confédération estime que ce contingent ayant été dépassé de 50 0/0 pour l'exercice 1923-1924, par la Tunisie, une concurrence désastreuse a été faite ainsi aux vins des départements français. Elle demande à l'administration française de diriger spécialement les agriculteurs des pays de protectorat vers la production de denrées et marchandises que la France est dans la nécessité d'importer de l'étranger. Elle demande enfin, pour la Tunisie, l'application rigoureuse en ce qui concerne les vins, du régime douanier spécial précité.

Pour les Assises

Le dossier relatif aux cambriolages commis par la bande de Flaungac a été transmis par le Parquet de Figeac au Parquet général d'Agen. Vêrines et ses acolytes comparaitront aux prochaines assises du Lot.

Foire de Caminél

Lundi 11 août a lieu la foire de Caminél commune de Fajoles qui se tient au milieu des bois comme celle de Dégagnazès.

Cadavre identifié

Il y a quelques jours, une femme était trouvée morte en gare de Bellegarde (Ain). Le cadavre vient d'être identifié. C'est celui d'une dame veuve Janis, née Réguières, originaire de Lamothe-Fénelon (Lot) et disparue de l'hospice de la Tour.

Vol

Il s'agit de deux dangereux repris de justice, les époux Peyronnenc, domiciliés à Vaylats, et dont le mari est maçon.

A proximité de la maison où loge l'indésirable ménage, se trouve un immeuble inhabité et fermé depuis quelque temps. Dernièrement, le propriétaire de cet immeuble se rendit chez lui pour inspecter ses appartements. Il fut très surpris de constater que la porte de son logis n'était pas fermée à clef. Il constata que des voleurs avaient pénétré dans sa demeure et lui avaient dérobé quatre quartiers d'oeie, des cerises conservées dans l'eau-de-vie, du cuir, de la laine, des vêtements, etc.

Plainte fut déposée et les soupçons se portèrent aussitôt sur les époux Peyronnenc.

Habilement interrogée et pressée de questions, la femme Peyronnenc fit des aveux complets.

Elle avoua avoir seule volé les objets précités, cependant que son mari faisait le guet.

Toujours d'après ces déclarations, la porte de la maison cambriolée n'était pas fermée à clef. L'enquête éclaircira ce point.

Les deux habitués du Château-du-Roi sont de nouveau enfermés.

Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 28 juillet au 2 août 1924, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 7 hommes, 3 femmes. Interlocaux : 2 hommes, 2 femmes. En extra : 2 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 2 femmes. Offres d'emploi non satisfaites : 9 hommes, 6 femmes.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 1^{er} au 8 août 1924

Naissances

Dardenne Maurice, rue du Château du Roi.

Buffalio Léonce, aux Ramonets. Astor Giselle, rue P. Wilson. Jirrot Armand, rue P. Wilson. Armand Roger, rue des Capucins, 3.

Publications de Mariages

Malric Adrien, entrepreneur de transports, à Cahors et Lafon Marie, s. p., à Montauban (T-et-G.). Pons Elie, surveillant au lycée Gambetta et Rouquié Marie, s. p., à St-Géry (Lot).

Décès

Abadie Caroline, veuve Lambœuf, s. p., 73 ans, Bd. Gambetta, 19. Gascou Jacques, maréchal-des-logis-chef de gendarmerie en retraite, 53 ans, rue Blanqui, 9.

Barrès Gergette, 8 mois, rue Joffre.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 10 août par la Pharmacie PALAME Boulevard Gambetta

CHRONIQUE SPORTIVE

Vel-Auto-Lotois

La course de Labastide qui aura lieu demain, s'annonce comme devant être très réussie, par les engagements reçus très nombreux.

Les coureurs de Gourdon, St-Céré, Souillac, Figeac entre autres, s'étant déjà fait inscrire, nous permettent d'espérer un beau départ. Et, certainement, nous aurons une belle journée de sport, car les coureurs Cadurciens sont désireux de démontrer qu'ils ont à cœur de faire triompher les couleurs de leur club. A tous, rendez-vous, demain 10 août, à Labastide, pour 15 heures.

Cirque Ancillotti

C'est lundi prochain 11 août que le CIRQUE ANCILLOTTI arrivera dans notre ville pour y donner une seule soirée.

Tout le monde voudra assister au montage du CIRQUE ANCILLOTTI, le plus grand cirque qui voyage en France, donnant le plus beau spectacle composé de toutes les attractions et vedettes les plus en renom des principaux Music-Hall et Cirques de France et de l'étranger.

Toujours du nouveau et du beau, telle est la devise du CIRQUE ANCILLOTTI. Aussi sera-t-il prudent de louer ses places à l'avance.

Bureau de location ouvert dès l'arrivée du Cirque. Une seule soirée à 8 h. 3/4.

Représentants Sérieux

Sont demandés pour le Département PAR LES GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS « Au Printemps » et l'Agence « Paris-Cahors »

Pas besoin de connaissances spéciales BONNES RÉFÉRENCES Appointements fixes Commissions sur Chiffre d'Affaires

AVANTAGES SPÉCIAUX Accordés par la Maison à son Personnel Allocations familiales aux Chefs de famille pour tous enfants au-dessous de 16 ans Participation à une retraite administrative

Adresser demandes au DIRECTEUR 9 et 11, rue du Maréchal-Foch Cahors

Un Appel aux auxiliaires du Commerce

Un appel aux groupements de commis-voyageurs, représentants de commerce, placiers, courtiers est lancé par les organisations suivantes : Syndicat des courtiers et représentants en marchandises français et patentés : Association des voyageurs et représentants de commerce ; Syndicat corporatif de défense des voyageurs et représentants de commerce, qui ont décidé de tenir, à Marseille, en octobre prochain, un congrès de tous les auxiliaires du commerce qui sont rémunérés par une commission.

En conséquence, ils désirent savoir, dès maintenant, quels sont les groupements intéressés qui seraient disposés à assister à ce congrès dont le but est :

1^o D'étudier l'opportunité de grouper, en une Fédération du Midi de la France tous les auxiliaires du commerce et de l'industrie.

2^o De poursuivre la réalisation du statut légal des auxiliaires du commerce et de l'industrie pour obtenir l'égalité des charges et avantages de tout ce qui concerne les impôts.

3^o Ils suggèrent la possibilité de nommer un ou plusieurs délégués munis des pouvoirs nécessaires pour prendre une décision engageant leurs groupements concernant les deux questions ci-dessus.

4^o Ils prient les différents syndicats ou associations de se mettre en rapport, à ce sujet, dès que possible, avec le Syndicat des représentants en marchandises patentés, 10, rue Albert 1^{er}, à Marseille.

8^o Un appel aux groupements de commis-voyageurs, représentants de commerce, placiers, courtiers est lancé par les organisations suivantes : Syndicat des courtiers et représentants en marchandises français et patentés : Association des voyageurs et représentants de commerce ; Syndicat corporatif de défense des voyageurs et représentants de commerce, qui ont décidé de tenir, à Marseille, en octobre prochain, un congrès de tous les auxiliaires du commerce qui sont rémunérés par une commission.

En conséquence, ils désirent savoir, dès maintenant, quels sont les groupements intéressés qui seraient disposés à assister à ce congrès dont le but est :

1^o D'étudier l'opportunité de grouper, en une Fédération du Midi de la France tous les auxiliaires du commerce et de l'industrie.

2^o De poursuivre la réalisation du statut légal des auxiliaires du commerce et de l'industrie pour obtenir l'égalité des charges et avantages de tout ce qui concerne les impôts.

3^o Ils suggèrent la possibilité de nommer un ou plusieurs délégués munis des pouvoirs nécessaires pour prendre une décision engageant leurs groupements concernant les deux questions ci-dessus.

4^o Ils prient les différents syndicats ou associations de se mettre en rapport, à ce sujet, dès que possible, avec le Syndicat des représentants en marchandises patentés, 10, rue Albert 1^{er}, à Marseille.

NOUBLIEZ PAS CECI!!!

Quelques Sacs pour Dames : portefeuille, porte-monnaie, en cuir maroquin et cuir artistique sont SACRIFIÉS pour la réclamation de la MAISON.

C'est pourquoi ils se vendent 40 0/0 moins cher que partout ailleurs. POPOVITCH, Coiffeur pour Dames 4, rue-Maréchal-Foch, CAHORS

Arrondissement de Cahors

Trespoux

Fête votive. — Malgré une somme dérisoire votée par notre municipalité, dont on connaît la libéralité, les jeunes gens de Trespoux organisent une fête remarquable pour dimanche et lundi prochains.

Le programme comporte toute une série d'attractions qui attireront, comme chaque année, de nombreux visiteurs.

Nous mentionnerons cependant l'illumination du moulin de la Truqué et la joyeuse farandole qui défileront, musique en tête, dans les principales rues du village.

Castelnau

Accident. — Ces jours derniers, M. Bouzerand, de Ramonet, allait en voiture, sur le soir prendre du pain. Bientôt après, le cheval rentra seul. Que s'était-il passé ? Toujours est-il que Bouzerand fut trouvé dans le pré, meurtri et incapable de se relever. Son état, sans être désespéré, inspire de vives inquiétudes. Le transfert à l'hôpital de Cahors a été jugé nécessaire par M. le docteur Ducros, de Castelnaud-Montratrier.

Tous nos vœux de prompt rétablissement.

Catus

Fête votive. — Les fêtes des 30, 31 août et 1^{er} septembre organisées par les jeunes gens de la classe 1923 avec le concours de l'Union Sportive Catusienne seront si nous en croyons les « on dit » des mieux réussies. La grande foire du samedi 30 août coïncidant avec l'ouverture des fêtes attirera les attractions en plus grand nombre. Voici le programme :

Samedi soir à 9 h., grand bal sous la halle décorée et illuminée.

Dimanche matin, réveil en fanfare, bombes, etc. ; à 10 h., pèlerinage au Monument aux Morts.

À 2 h., grandes fêtes d'athlétisme dans la Venerie. Plusieurs Sociétés sportives étrangères ont promis leur concours. Le soir fête vénitienne, brillant feu d'artifice et bal sous la halle.

Le lundi matin, jeux divers : course en sac, aux cerceaux pour les tout jeunes.

L'après-midi, Grand Circuit catusien et course de bicyclettes.

Nous donnerons ultérieurement le montant des prix. Déjà plusieurs as de la pédale se sont fait inscrire ; à 4 h., grand bal sous la halle ; à 9 h., retraite aux flambeaux. Départ du ballon avec parachute automatique. Bal sous la halle jusqu'au petit matin.

Les étrangers peuvent être assurés que l'accueil le plus cordial leur sera fait.

Montgesty

Fête patronale. — La Fête patronale des 14, 15 et 16 août sera cette année célébrée avec un éclat particulier.

Selon la tradition, le programme admirablement composé donnera toute satisfaction aux nombreux étrangers qui, comme toujours, ne manqueront pas d'assister aux réjouissances variées qui leur seront offertes.

Le soir du 15 août un feu d'artifice particulièrement brillant sera tiré par les soins de la célèbre Maison Lacroix, artificier à Toulouse.

A lui seul il vaut le déplacement.

Boissières

Fête votive. — Voici le programme des fêtes qui auront lieu les 14, 15 et 16 août.

Jeudi 15 août : Annonce de la fête par des salves d'artillerie, à 20 heures, tour de ville en musique.

Vendredi 15 août : A 6 heures, réveil en musique, aubade aux habitants et distribution de bouquets aux jeunes filles de la classe, à 10 heures la jeunesse déposera une gerbe de fleurs au pied du monument de nos glorieux morts de la grande guerre pendant que la musique jouera l'hymne national, à 14 heures, course de bicyclettes sur un parcours de 20

kilomètres avec prix importants ; à 15 heures jeux divers, et distribution des filles de la commune ; à 16 heures, retraite aux flambeaux, bal de nuit et grande bataille de confetti.

Samedi 16 août. — à 10 heures, tour de ville en musique, à 15 heures, bal de nuit ; à 22 heures, bal de Grand-père et « Rebillou ou tourril dé chébo ». Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers.

Le comité ne répond pas des accidents.

Maxou

Fête votive. — La jeunesse de Maxou a l'honneur

lice terrestre et nautique de la maison Albert, de Villeneuve-sur-Lot ; à 22 h., grand bal de nuit et bataille de confettis.

Le 16, à 6 h. 1/2, réveil en musique ; à 11 h., apéritif-concert ; à 12 h., grand banquet familial et grande farandole du Basilic ; à 15 h., courses à la nage, courses aux canards, concours de grimaces ; à 17 h., grand bal de jour ; à 21 h., grand bal champêtre, bataille de confettis ; à minuit, tournoi à l'Aouquou et grande farandole.

Le 17, à 9 h., tour de ville et départ de la musique pour Cessac où aura lieu la fête de jour et de nuit, à 24 heures, farandole d'adieu.

Comme on le voit plus haut, rien n'a été négligé pour satisfaire la population et les communes avoisinantes, un orchestre de 7 musiciens les Terpsychoristes de Cahors, sous la direction du maestro M. Charles Barrière, jouera les meilleurs morceaux de leur répertoire.

Le Comité ne répond pas des accidents.

Le Comité.

Albas

Incendie. — Mardi, vers 14 heures, un incendie s'est déclaré à la propriété de M. Aunac, sise à Carros, à 3 kilomètres de la localité.

C'est dans la grange même où les métayers italiens de M. Aunac étaient endormis que l'incendie éclata.

Grâce à l'alerte donnée par les métayers voisins, de même nationale, du Cayrou, les sinistrés purent échapper aux flammes et sortir les bras par une porte encore libre.

Le tocsin sonna aussitôt l'alarme. Tout ce que la population avait de valide se rendit aussitôt sur les lieux. Le personnel chargé du manœuvre de la pompe à incendie fut promptement sur pied. Les efforts furent aussitôt dirigés pour circonscire le feu qui avait déjà en grande partie détruit l'immeuble et le fourrage de la propriété. Le bétail put être sorti à temps. On ne cessa d'inonder jusqu'à la nuit le gerbier pour tâcher de sauvegarder une partie du blé non atteint. Une équipe de relève s'est employée toute la nuit à la surveillance du foyer. Les pertes sont évaluées à plus de 50.000 francs.

Elles sont d'autant plus sensibles que M. Aunac n'était que très insuffisamment assuré.

Ajoutons que la population, dans un bel élan de solidarité, s'emploie à atténuer le dénuement de ces braves travailleurs.

Echos de la fête. — Malgré l'inlassable dévouement de la jeunesse, la fête locale a manqué d'éclat. Pourquoi ?

Parce que faute de ressources, le programme est dénué et d'un autre côté, parce qu'il faudrait trouver des attractions nouvelles, parce que la quête ne rapporte pas assez et que ce n'est guère amusant pour la jeunesse d'aller taper deux ou trois fois des gens qui n'ouvrent leur porte monnaie qu'en rechignant !

Pourquoi l'an prochain la municipalité ne voterait-elle pas un crédit suffisant pour supprimer les quêtes ?

La municipalité de Luzzech s'est lancée dans cette voie. Elle a voté 3.000 francs et chacun se trouvera imposé de 30 centimes environ, la belle affaire !

La fête locale est une tradition à maintenir. Il est juste que chacun paye sa part et que les généreux, qui souvent en profitent le moins, ne payent pas pour... les lades ou les débrouillards qui s'amuse à l'œil.

L'impôt selon ses facultés vaut beaucoup plus que les souscriptions. Que l'on se renseigne auprès de la jeunesse chargée de quêter...

Vire

Initiative agricole. — Sur l'initiative de notre ami Victor Combes, adjoint au Maire, président du Syndicat agricole de notre commune, un groupe de propriétaires de Vire a effectué l'achat d'un trieur mécanique. Celui-ci est appelé à rendre de grands services aux agriculteurs dans la préparation de leurs semences.

Cette heureuse initiative mérite d'être soulignée et encouragée. Nous nous permettons de la signaler à l'Office agricole départemental, présidé par M. Bouat, le nouveau député du Lot.

Floressas

Nos foires. — Notre prochaine foire se tiendra mercredi prochain 13 août. Il est à prévoir qu'elle aura une importance plus grande que les années précédentes, vu qu'elle ne coïncide avec aucune autre foire des environs. Les marchands de bœufs trouveront un marché largement approvisionné de bêtes à cornes.

Rappelons que des primes seront distribuées aux acheteurs suivant le barème suivant : 5 francs par tête de bœuf ou de vache ; 1 franc par tête de mouton. Il ne sera pas perçu de droits de place.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Enregistrement. — Notre compatriote, M. Jules Bailly, licencié en droit, amis, sur sa demande, à la barre comme receveur de 1^{er} classe à Libourne, vient d'être nommé receveur honoraire.

Service des Pharmacies. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Selves, rue de la République.

Le Pont Gambetta. — Mercredi vers midi, un jeune mécanicien de la ville débouchant sur sa moto de la

rue Gambetta se dirigeant qual Legendre, se trouva nez à nez avec une voiture de touristes, et dans la rencontre, le motocycliste fut projeté au loin et sa machine fort abîmée.

Et, comme il est d'usage chez des gens peu scrupuleux, l'automobiliste ne daigna même pas s'arrêter et continua sa course. Fort heureusement, on a le signalement de la voiture et l'on recherche le conducteur qui sera traduit en correctionnelle pour délit de fuite.

Les accidents devenant journaliers au carrefour du Pont Gambetta, une mesure rapide s'impose et les Ponts et Chaussées à qui on a signalé maintes fois les rencontres de véhicules ou accidents de personnes à ce croisement ont convergé quatre voies, pourrait, semble-t-il, remédier à cet état de choses. Car, c'est ainsi qu'un propriétaire riverain du Pont Gambetta a eu à subir cinq fois l'incursion de chevaux ou voitures dans son magasin et chaque fois la grande glace de sa devanture a été brisée. Tel autre, à proximité du Pont a eu encore récemment deux chevaux dans la devanture de sa pâtisserie ; enfin, tel autre qui reçut, un beau jour, cavalier et cheval dans sa pharmacie !!!

Il serait urgent dans l'intérêt du public qu'une modification fut apportée à la sortie de ce pont, ou qu'alternativement les Ponts et Chaussées, qui relèvent pont et route, organise un service d'ordre. A elle de choisir ou le béton blanc de l'agout ou l'évasement de la sortie de ce pont. Ce dernier procédé serait peut-être plus pratique et donnerait satisfaction à tout le monde.

Nous ne saurions donner de conseils aux Ponts et Chaussées, mais il nous est cependant permis de lui indiquer une ville dans le nombre, Tulle dans l'espèce qui a dû modifier sa sortie du pont en l'évasant aux deux extrémités, et depuis... plus d'accident.

Bagnac

Rencours par une voiture. — Lundi soir, M. Magne, de Bédour, rentrant de la foire de Bagnac, cheminait sur l'accotement de la route, entre Viacaz et Muzac, tenant son vélo par le guidon. Survint à grande allure un cheval robe rouge-brûlé attelé à un tilbury monté par trois personnes qui renverser M. Magne, et sans se préoccuper de leur victime, les trois personnes continuèrent leur chemin.

Relevé évanoui, une bonne demie-heure après l'accident, M. Magne, qui la douleur accablait, fut conduit à la pharmacie Delmas où, après examen, le praticien jugea indispensable l'intervention de M. le docteur Pezet qui releva sur le corps de M. Magne, indépendamment des ecchymoses, une fracture au poignet droit qu'il réduisit avec sa compétence habituelle.

Le public serait certainement indigné si les trois occupants ne recevaient pas une punition exemplaire.

La foire. — La foire du 3 août a été une des plus importantes, tant par la quantité des marchandises que par le nombre des transactions qui s'y sont faites à des cours toujours très élevés. Les voici :

Bœufs de travail gros, de 4.500 à 6.800 francs ; bœufs d'attelage, de 3.800 à 5.000 francs ; taurillons, de 3.000 à 4.500 francs ; bouvillons, de 1.500 à 3.000 francs la paire ; vaches, de 3.500 à 5.000 fr. la paire.

Porcs gras, en petite quantité, vu la saison de 280 à 300 francs les 50 kilos.

Porcelets de deux à six mois, de 120 à 300 fr. pièce selon âge et qualité.

Moutons, de 100 à 190 francs pièce, selon grosseur.

Au marché. — Très bien garni ; beaucoup de marchands étrangers. Volailles : poules, 4 fr. ; poulets 4 francs ; canards, 3,50 ; oeufs, 6 fr. ; le tout le demi-kilo ; beurre, 4,25 la douzaine.

Champignons en grande quantité vendus le matin, 1,25 le demi-kilo ; le soir, on les avait pour 0 fr. 50. Poires, de 0,50 à 0,75 la douzaine ; noisettes, de 0,40 à 0,50 le demi-kilo.

Cajarc

Echos de la fête votive. — La fête votive de Cajarc a été quelque peu dérangée par la coïncidence de date avec celles de Tour-de-Faure et de Gramat. Elle avait attiré encore assez de monde cependant.

Quelques incidents malheureux ont quelque peu causé de la gêne : la mort du grand-père d'un des commissaires, puis l'indisposition successive de 3 musiciens ; néanmoins tous ayant fait leur possible, la fête s'est bien terminée avec assez d'entrain.

Les courses de bicyclettes ont été assez brillantes, en voici les résultats :

Régionale : 1^{er} Descargues, sur bicyclette Alcyon ; 2^e Marceau, sur bicyclette Peugeot ; 3^e Marceau, sur bicyclette Peugeot ; 4^e Valadier, sur bicyclette Peugeot.

Locale : 1^{er} Grussard, sur bicyclette France-Sport ; 2^e Chouret, sur bicyclette Griffon ; 3^e Romec, sur bicyclette Triomphe.

Dans ces éliminatoires, de la régionale, un coureur ayant freiné brusquement, Chouret est venu sur la route qui avait dérapé et s'est fait certaines blessures, heureusement peu graves. Il a eu néanmoins le courage de faire la locale affirmant ainsi son énergie.

Lacapelle-Marival

Grande fête locale. — Voici le programme :

Samedi 16 août. — Annonce de la fête par des salves d'artillerie ; à 19 h., tour de ville en musique ; 22 h., retraite aux flambeaux.

Dimanche 17 août. — A 7 h., 30, réveil en musique ; à 10 h., réception de la société de gymnastique l'Alerte, de Décazeville, défilé en ville par les gymnastes en tenue, avec le concours de la musique l'Amicale et les tambours et clairons de l'Alerte ; à 10 h., 30, dépôt de gerbes de fleurs au monument

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Un vol de 28 à 30.000 fr. par entolage. — Une veuve de guerre âgée de 35 printemps, qui vivait en concubinage avec un marchand de bœufs, célibataire et âgé de 62 ans, étant descendus à l'hôtel Lescure, à Alviac, firent l'objet d'un petit scandale qui égayait fort les nombreux buveurs de cette station thermale si réputée mais un peu monotone, par suite d'une sorte d'entolage, le 8 août dernier.

M. Géraudy, mécontent et outré qu'on lui ait enlevé son portefeuille avec tout son contenu, en pleine nuit, pendant son sommeil, porta plainte à la gendarmerie qui arrêta, trois heures après, sa volage compagne, la veuve Madeleine Louradour, à Souillac.

Conduite à Gourdon, et après interrogatoire, elle a été incarcérée.

Amour, quand tu nous tiens !

Profusion de champignons. — Une véritable profusion de beaux champignons arrive sur notre marché depuis lundi, sans discontinuer.

Les expéditeurs les envoient par quintaux.

C'est vraiment exceptionnel.

Tout le monde peut en manger abondamment et à bas prix (2 fr., 1 fr. 50, 1 fr. et même moins, le kilo).

Les ferblantiers n'arrêtent pas de souder les boîtes de conserves que chacun a l'excellente idée de faire pour les mauvais jours de l'hiver.

C'est une bonne aubaine pour tous car tout le monde est très amateur de ce précieux cryptogame.

Une bonne pluie. — Jeudi dernier une pluie bienfaisante est tombée toute la soirée à partir de midi.

Toutes les récoltes en profiteront et on pourra semer avec succès toutes les graines de la saison.

Tout le monde reconnaît, qu'il est heureux, que la canicule et la sécheresse de l'année dernière, ne recommencent pas.

Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Meulet qui restera ouverte lundi prochain, 11 août.

Gramat

Pharmacie de service. — En exécution de l'arrêté préfectoral ordonnant la fermeture hebdomadaire et par roulement des pharmacies, dans le département une seule pharmacie sera ouverte à Gramat le dimanche à partir de midi jusqu'à lundi à midi.

Il en sera de même les jours fériés et l'après-midi seulement.

La pharmacie Landes sera de service le dimanche 10 août de midi jusqu'à lundi 11 août à midi.

Rouffilhac

Incendie d'un gerbier. — Un important gerbier situé non loin d'un chemin public et appartenant à M. Ernest Sansinot, propriétaire à Mondoulet, commune de Rouffilhac, a été la proie des flammes dans la journée du 4 août, vers 14 heures.

Les pertes dépassent 2.000 francs et sont couvertes, en partie seulement par une assurance.

On ignore les causes de l'incendie. Une enquête est ouverte.

Salviac

La « maladie de la pomme de terre ». — Les plantations de pommes de terre dépérissent à vue d'œil ; sans crainte d'exagération, on peut considérer que la récolte est sérieusement compromise ; en quelques jours les pommes de terre ont été « détruites » par une maladie qu'il serait utile de déterminer afin de s'assurer pour plus tard des mesures préventives.

L'autorité compétente devrait s'intéresser à cet état de choses ; nous déplorons que notre région soit cette année encore tributaire des départements producteurs limitrophes.

Probité. — Edmond Rigal, propriétaire à Salviac, a trouvé sur la route de Dégagnac un portefeuille contenant une certaine somme d'argent et des papiers de valeur qui lui ont permis de trouver le nom du légitime propriétaire, M. Prat, chef cantonnier à Salviac, à qui il s'est pressé de remettre le produit de sa trouvaille.

Mlle Prat Juliette a trouvé sur la voie publique une pompe à bicyclette qu'elle tient à la disposition de celui qui l'a perdue.

Nos félicitations pour ces actes de probité.

Dégagnac

Trouaille. — M. Hérétieu Basile, maçon, originaire de village de Verges, Cne de Dégagnac a trouvé sur

la route du Frau à Dégagnac, une somme assez importante, qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Publication de mariage. — M. Joachim Lavergne, du village du Sartrau, Cne. de Dégagnac, et Mlle Hélène-Marie Gizard, du village de Jean-Labie, même commune.

Avec nos compliments, nous adressons aux futurs époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

Foire du 5 août. — A la foire du 5 août, une des moins importantes de l'année, les cours suivants ont été pratiqués :

Bœufs gras, de 210 à 220 fr. les 50 kilos ; bœufs de harnais, 3.700 à 5.000 fr. la paire ; bœufs de commerce, 3.500 à 4.800 fr. la paire ; bœufs, de 1.400 à 2.500 fr. la paire ; moutons gras, de 4 à 4 fr. 50 le kilo ; moutons de garde, 180 à 260 fr. pièce suivant qualité et grosseur.

Poules, 3 fr. 25 ; poulets, 3 fr. 50 ; lapins domestiques, 1 fr. 65 ; le tout le demi-kilo ; canards, communs et mulâtres, 25 fr. et 34 fr. la paire ; oies, 65 à 70 fr. la paire ; œufs, 3 fr. 50 la douzaine.

Beaucoup de jardinage vendu à un bon prix.

Pour la natalité. — Les intéressés peuvent consulter utilement, au secrétariat de la mairie, les avantages que le Conseil général offre à ceux qui se décideront à avoir plus de deux enfants.

Nous souhaitons, dans l'intérêt du département et de la France, que le geste de l'assemblée départementale fasse sortir des combles tous les berceaux qui y ont été remis !... En avant ! Marche !

Grandes fêtes des 14, 15 et 16 août 1924 : Jeudi 14 août. — Salves d'artillerie ; sonnerie des cloches ; retraite aux flambeaux ; bal de nuit.

Vendredi 15 août. — 7 h., réveil en fanfare ; 8 h., aubade aux habitants ; 11 h., apéritif-concert ; 14 h., tour de ville en musique ; 15 h., jeux divers (poêle, cruche, mât de cocagne, etc.) ; 15 h. 30, courses cyclistes aux anneaux (réservées aux jeunes gens de la commune) ; 16 h., grand bal populaire ; 20 h., embrasement général de la ville, retraite aux flambeaux ; 21 h., brillant feu d'artifice ; 22 h., grand bal de nuit, bataille de confetti, de serpents, etc., grande farandole.

Samedi 16 août. — 8 h., tour de ville en musique ; 10 h., bal-concert ; 14 h., grandes courses de bicyclettes (nombreux prix) ; 15 h., grand bal « Qu'en dira-t-on » ; 17 h., départ du ballon « Le Rebond » ; 18 h., continuation de la fête, nombreuses attractions.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

Le Comité décline toute responsabilité en cas d'accidents.

Le Comité.

Chronique agricole

La vitalité des mauvaises herbes

Voici quelques chiffres qui donneront une idée de l'ardeur avec laquelle se propagent les mauvaises herbes, si le cultivateur n'y met bon ordre en les détruisant avant qu'elles arrivent à graines :

La dent de lion produit environ 200 graines par capitule, et, comme une plante donne annuellement au moins dix capitules, cela fait une graine de 2.000 graines par plante.

Un pied de jusquiame fournit 2.800 têtes renfermant 342 semences, soit 957.000 graines.

Le laiteron produit environ 190.000 graines, le fumeterre, 30.000 ; la chrysanthème, 12.000 ; la bourse à pasteur, 37.500 ; la renoncule, 2.000 ; le senecion, 20.000 ; le tussilage, 5.000 ; le coquelicot, 50.000 ; la camomille, 40.000, etc

DÉPÊCHES

Paris, 12 h.

Le premier versement !

« Le New-York Herald » annonce que les Allemands devront payer vingt millions de marks-or, le 15 août, comme premier versement volontaire depuis l'occupation de la Ruhr.

L'emprunt allemand

Dans les milieux financiers de Londres et de New-York, on déclare que l'emprunt en faveur de l'Allemagne sera rapidement souscrit.

Départ des cheminots français

Une dépêche d'Essen dit que les cheminots français des gares de la banlieue d'Essen ont été retirés.

La fin de la Conférence de Londres

Les délégués belges à Londres disent que la Conférence sera terminée le 15 août.

L'attribution des versements de l'Allemagne

On déclare à Londres, qu'une prochaine Conférence aura lieu à Paris, vers la fin du mois d'août pour discuter l'attribution des versements qui seront effectués par l'Allemagne. Les dettes interalliées ne seraient pas discutées dans cette Conférence.

Les Russes achètent des armes

Les Russes ont acheté à divers pays étrangers des quantités considérables d'armes.

Ils ont reçu déjà à Arkhangel deux navires chargés de fusils et de mitrailleuses.

La maladie du Cardinal Mercier

On annonce que le Cardinal Mercier est malade et souffre d'une pléthite.

REMERCIEMENTS

Monsieur René LAMBEUF, Inspecteur de l'Enregistrement à Paris ; les familles ABADIE, LAMBEUF, ARRAZAT et CADMAS et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mme Caroline-Jeanne-Catherine ABADIE
Veuve de M. Claude LAMBEUF

Pour 3 fr.

achevez un flacon de Quintonine que vous verserez dans un litre de vin de table. Instantanément, vous obtiendrez un vin fortifiant complet, très actif et très agréable qui remontera rapidement votre organisme affaibli.

Pharmacie Orliac à Cahors.

A VENDRE

Une CUVE en très bon état
Contenance 20 barriques
S'ADRESSER
M. CARLIN, 22, rue V.-Hugo, CAHORS

A VENDRE

Une MAISON en parfait état d'entretien
Rez-de-ch., 1^{er} et 2^e étages, 4 belles pièces cour, cave voûtée et grenier. Gaz
Pour visiter et traiter, s'adr
J. DELLARD
CABINET IMMOBILIER
Rue Joffre, à CAHORS
Seul chargé de la vente

PHOTO-LUMINA CAHORS

La maison informe sa clientèle qu'elle vient d'ouvrir au n° 57, Boulevard Gambetta, une annexe spéciale pour agrandissements ainsi que pour tous articles d'amateurs photographes.

Stocks d'appareils Kodak, ainsi que toute marque française.

Plaques, pellicules et papiers
TOUS TRAVAUX D'AMATEUR
Grand choix de cadres
pour agrandissements et photos

LA PHOSPHORE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 40 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

Robinson Cadurcien

G. BASTARD, Propriétaire
au Pech d'Angély. -- CAHORS

REPAS à prix fixe sur commande — Tous les jours DÉJEUNERS ou DINERS à la carte
TONNELLES ET PETITS SALONS, JARDINS ET BOSQUETS
Salle avec piano pour noces et banquets
Attractions diverses — Panorama magnifique

APERÇU DES PRIX

Sandwich pâté ou jambon.....	1 50	Vin rouge supérieur.....	Carafe	Demis
Couvert (pain et serviette).....	0 75	Vin blanc.....	2 »	1 25
Hors-d'œuvre.....	75 c. et	Bouteille	1 25
..... assortis, par personne	1 50	Bordeaux rouge vieux.....	5 »	2 75
Potage.....	0 75	Graves vieux.....	5 »	2 75
Poisson.....	2 50	VINS SUPÉRIEURS DE MARQUE		
Plat du jour.....	2 »	Bordeaux ou Bourgogne		
Rôti garni.....	2 50	la bouteille.....	6, 8, 10 et 12 »	
Côtelette de mouton garnie.....	3 »	Champagne et Mousseux		
Escalope ou côtelette de veau.....	3 »	Gaillac mousseux.....	Bouteille	Demis
Châteaubriand aux pommes.....	3 50	Ayala (Ay, Marne).....	10 »	5 50
Jambon nature.....	2 fr. garni	Mercier, Étoile d'or.....	20 »	41 »
Foie gras truffé.....	5 »	Moët et Chandon.....	18 »	40 »
Volaille.....	5 »	Ve Cliquet.....	30 »	16 »
..... 1 fr. et	1 50	Roadster.....	30 »	16 »
Légumes variés.....	1 »	Pomery et Greno.....	30 »	16 »
Desserts assortis.....	1 »	Alcools et Liqueurs		
Apéritifs secs, le verre.....	1 25	Fine maison, Marc, Rhum.....	Le verre	
..... mélange, le verre.....	1 50	Vieux kirsch, Quetsch, Mirabelle.....	1 25	
Bière.....	0 75	Spiritueux et Liqueurs grandes	1 50	
Limonde.....	1 fr. 50, —	marques.....	2 fr. et 2 50	
Sofa, champagne.....	0 75	Etablissement recommandé à toutes les familles pour son confort et sa bonne tenue		
Café nature.....	0 50			
Infusion.....	0 75			

Eczémas :: Dartsres

Ulcères variqueux, Démangeaisons
Croûtes laiteuses, Maladies de la Peau
et AFFECTIONS DU SANG
Soulagement immédiat et guérison par le
DÉPURATIF LATAPIE
Ph^{ie} RAYNAL, Cordes. (TARN)
Envoi F^{co} Sirop Pomme de terre mandat 15^{fr} Ph^{ie}
Dépôt : Pharmacie ARTIGUE, CAHORS

AVIS

Madame Germain DELFOUZAT
à l'honneur d'informer le Public qu'elle vient de créer, 10, rue Tapis-Vert, à CAHORS, un atelier de réparations de Chaussures, sous la dénomination de :
RESSEMBLAGE NATIONAL
LES PRIX DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE

Ouvriers Menuisiers-Carpentiers
Sont demandés de suite
Par TOUROL & Fils, DURAVEL (Lot)
BONS SALAIRES

PHOTOGRAPHES AMATEURS
POUR VOS
Plaques, Pellicules, Papiers & Produits
Ainsi que pour Appareils KODAKS
Adressez-vous à la MAISON SPÉCIALE POUR LA VUE
3, rue du Maréchal-Foch, CAHORS

CUVES et FOUTRES chène
Pompes à vin
TOUTES CONTENANCES
A VENDRE
Ecrire à MM. LAMOURE et ROBERT
Vins, à PRAYSSAC (Lot)

CHIENNE PERDUE

Il a été perdu sur la route de Labastide-Murat à Cahors par Pélacoy une petite chienne couleur fauve répondant au nom de « PERLETTE », portant un collier avec deux grelots et une médaille. Prière de la remettre à M. ROQUES, entrepreneur de transports, à LABASTIDE-MURAT. Bonne récompense.

VENDRAIS

CHIEN p. chasse du lapin et levée des truffes
CUVE 30 b. environ
Bureau Journal

ON DEMANDE
de bons ouvriers camionneurs
BIEN RÉTRIBUÉS
S'adresser au Bureau du Journal

Robinson Cadurcien

G. BASTARD, Propriétaire
au Pech d'Angély. -- CAHORS

REPAS à prix fixe sur commande — Tous les jours DÉJEUNERS ou DINERS à la carte
TONNELLES ET PETITS SALONS, JARDINS ET BOSQUETS
Salle avec piano pour noces et banquets
Attractions diverses — Panorama magnifique

APERÇU DES PRIX

Sandwich pâté ou jambon.....	1 50	Vin rouge supérieur.....	Carafe	Demis
Couvert (pain et serviette).....	0 75	Vin blanc.....	2 »	1 25
Hors-d'œuvre.....	75 c. et	Bouteille	1 25
..... assortis, par personne	1 50	Bordeaux rouge vieux.....	5 »	2 75
Potage.....	0 75	Graves vieux.....	5 »	2 75
Poisson.....	2 50	VINS SUPÉRIEURS DE MARQUE		
Plat du jour.....	2 »	Bordeaux ou Bourgogne		
Rôti garni.....	2 50	la bouteille.....	6, 8, 10 et 12 »	
Côtelette de mouton garnie.....	3 »	Champagne et Mousseux		
Escalope ou côtelette de veau.....	3 »	Gaillac mousseux.....	Bouteille	Demis
Châteaubriand aux pommes.....	3 50	Ayala (Ay, Marne).....	10 »	5 50
Jambon nature.....	2 fr. garni	Mercier, Étoile d'or.....	20 »	41 »
Foie gras truffé.....	5 »	Moët et Chandon.....	18 »	40 »
Volaille.....	5 »	Ve Cliquet.....	30 »	16 »
..... 1 fr. et	1 50	Roadster.....	30 »	16 »
Légumes variés.....	1 »	Pomery et Greno.....	30 »	16 »
Desserts assortis.....	1 »	Alcools et Liqueurs		
Apéritifs secs, le verre.....	1 25	Fine maison, Marc, Rhum.....	Le verre	
..... mélange, le verre.....	1 50	Vieux kirsch, Quetsch, Mirabelle.....	1 25	
Bière.....	0 75	Spiritueux et Liqueurs grandes	1 50	
Limonde.....	1 fr. 50, —	marques.....	2 fr. et 2 50	
Sofa, champagne.....	0 75	Etablissement recommandé à toutes les familles pour son confort et sa bonne tenue		
Café nature.....	0 50			
Infusion.....	0 75			

POUR VOS VACANCES

VOULEZ-VOUS

Une Voiture souple, confortable, économique ?

Adressez-vous à l'Agence **Ford**

4, rue des Cadourques, CAHORS. — TÉLÉPH. 81

OU VOUS TROUVEREZ LE NOUVEAU MODÈLE SURBAISSE

Prix : 11.500

AVEC DÉMARREUR : 12.500

CONSOMMATION MOINS DE 10 LITRES AUX 100 KILOMÈTRES



Bibliographie

LA MODE PRATIQUE

le Journal vraiment moderne et pratique de la Femme et de la Maison.

Un An 25 fr. Chaque N° de 0 fr. 50 Le N° contient : 0.50

Un Bon-Prime de 1 fr.

à échanger contre des produits alimentaires de première marque.

Avec les patrons de la Mode Pratique, vous ferez toutes vos robes.

LA MODE PRATIQUE rapporte 100 fois ce qu'elle coûte.

79, Bd St-Germain, PARIS. R. C. Seine, 55.590.

TRENTE ANS D'HUMOUR, par Rodolphe Bringer (France-Edition, 19, rue Gazan, Paris-14^e). Un volume orné d'un portrait-charge de Léandre... 4 fr.

Rien de plus divertissant que ces souvenirs de l'amusant humoriste qu'est Rodolphe Bringer. Ecrits d'une plume alerte, avec cette verve et cette bonne humeur inaltérables que l'auteur de *Cœur de Laitue* a semées à pleines mains dans plus de cent volumes, ces *Trente Ans d'Humour* sont le livre le plus plaisant et le plus joyeux qui ait été publié depuis longtemps.

Reflets d'une époque, hélas disparue, où la vie était facile, où l'on ne s'en faisait pas, où l'on professait que tout finit par s'arranger, ces « Mémoires d'un Homme de Lettres » feront sans doute regretter cette période comprise entre 1889 et 1900, qui fut la plus aimable de notre temps.

Mais à lire ces détails d'une insou-

cieuse existence d'artiste, on croit revivre ces temps abolis, et le regret en est aussitôt tempéré par toute la gaieté que l'on rencontre dans ces pages si divertissantes.

LAROUSSE MENSUEL

Sommaire du N° 210 (Août 1924). Réception de l'abbé Bremond à l'Académie française, par M. Félix Guirand. — Henri Bremond, par M. F. Guirand. — Cholestérinémie, par le Dr J. Laumonier. — Albert Cim, par M. Charles Saunier. — Erasme, par M. B. Combes de Patris. — Historique des Ministères de France, par M. Jean Desgranges. — Mah-Jongg, par M. Pierre Jeannot. — Mal de mer, par le Dr Henri Bouquet. Un nouveau moteur, par M. Edgar de Geofroy. — La production du platine, par M. Camille Meillac. — Quelques œuvres des Salons de 1924, par M. Ph. Mercier. — La production du zinc, par M. Camille Meillac. — 105 gravures. — Le numéro 3 francs. En vente chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13-17, rue Montparnasse, Paris (6^e).

LA FEMME ET L'ENFANT

Lire dans le N° 140 de la Femme et l'Enfant qui vient de paraître :

« Créer, c'est d'abord peupler », J.-L. Breton, ancien ministre. — En montant la côte, La Mouche du Coche. — Un fait : Vouloir, c'est bien ; agir, c'est mieux, Paul Coquemard. — Vers le salut de la race : la vaccination antituberculeuse d'après le procédé de MM. Calmette et Guérin, Docteur A. — Une belle page inconnue d'Alexandre Dumas fils : Conseils à un jeune homme, Alexandre Dumas fils. — Le IV^e Congrès des Allocations familiales. — Monsieur Roubichon (8^e article), Jean Gaudin et Camille G. — Le Foyer des Familles nombreuses de Seine et Seine-et-Oise, Victor Hautefeuille. — La Vie intellectuelle et morale : Le Billet de l'Oncle ; le Théâtre ; le Cinéma ; les Livres. — A travers journaux et Revues, Henriette Charasson. — Variétés : Verdun, Jacques Toulemonde. — Carnet de Quinzaine, G.-G. Rose-Goudin. — Petits Travaux, grandes Economies ou l'Art de se passer des Autres, Maître Jacques. — La Corbeille à Ouvrage, Mireille. — Un peu

de Médecine, beaucoup d'Hygiène, D^r P.-M. Weil. — La page de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, Thérèse Casevitz. — Tribune libre : les Châtiments corporels. — Le Coin des Mamans : Puériculture ; Education, M. Comollet-Sue. — La Mode pour les Petits et pour les Grands, Ariane. — Economie ménagère et domestique : Pour devenir une bonne cuisinière ; Cours d'Enseignement ménager ; l'Infirmière à la Maison ; à la Ferme et au Jardin ; Petites Notes de Savoir-Vivre. — La Vie financière, Léon Vigneault. — Feuilleton : Cœur pensif ne sait où il va, Paul Bourget.

Abonnements : 24 francs par an donnant droit à UNE assurance gratuite de 5,000 francs contre les accidents. Adresser les abonnements, 23, rue de Tournon, Paris (VI^e). Envoi de spécimen gratuit sur demande.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Circuits Automobiles dans le Haut-Quercy et le Bas-Limousin du 14 Juillet au 30 Septembre 1924.

Au départ de Rocamadour (Gare) Départ 10 h. — Retour 19 h. — Prix du transport : 35 fr. 25 par place.

Circuit I

Lundi, Mercredi, Vendredi. Grottes de Lacave (déjeuner), Meyronne, Creysse, Cirque de Montvalent, Martel, Souillac, Belcastel, Calès.

Circuit II

Mardi, Jeudi, Samedi. Alviac, Miers, Gouffre de Padirac (déjeuner), Gorges d'Autoire, Château de Castelnaud-Bretenoux, Carrennac, Cirque de Montvalent.

Circuit III

Vendredi. Gramat, Grottes de Presque (déjeuner), Château de Montal, St-Céré, Bretenoux, Loubressac, Carrennac, Miers, Alviac.

Au départ de Brive (Gare) Départ 10 h. 30. — Retour 19 h. — Prix du transport : 35 fr. 25 par place.

Circuit A.

Tous les Jedis. Beynat, Argentat (déjeuner), Beaulieu, Meyssac, Collonges, Turenne.

Circuit B. Tous les Samedis. Objet, Juillac, Pompadour (déjeuner), Chartreuse du Glandier, Vigeois, Uzerche.

ETUDE

Maître Jean FABRE
NOTAIRE A CAHORS

Suivant acte reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, le trente juillet mil neuf cent vingt-quatre, enregistré à Cahors le même jour, Fol. 22, Case 136.

Monsieur Marie-Georges-Henri CHARNAUX, chapelier, demeurant à Cahors, Boulevard Gambetta, numéro 67.

A vendu à Madame Mélanie dite Esther BROUQUET, négociante, épouse de Monsieur Arthur BERGOUIGNOUX, coiffeur, domiciliée à Cahors, Boulevard Gambetta, numéro 22.

Le fonds de commerce de chapellerie pour hommes, dames et enfants, cannes, parapluies et articles de maroquinerie qu'il exploite à Cahors, Boulevard Gambetta, numéro 67, comprenant tous les éléments incorporels, matériel d'exploitation et marchandises en magasin.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la présente insertion à Cahors, en l'étude de Maître FABRE, notaire, 2, rue François-Caviole.

Pour deuxième avis :

J. FABRE.

Transports, Location, Déménagement

Pour la ville et tous pays aux prix les plus réduits

RIVIÈRE, Place Rousseau, Cahors

Atelier de réparations, Bureau et Magasin de vente, Vélos, Autos, Machines à coudre, Voitures d'enfants et tous accessoires s'y rattachant. Marchandises de toutes les marques. La Française, Diamant, Louis Clement, etc., etc. Vélo homme complet depuis 350 fr. garanti.

Acheteurs avant d'acheter dans votre intérêt et sans engagements, venez vous renseigner de nos prix. Réparations soignées. La Maison fait crédit pour Vélos et Autos.

IMP. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

AVIS D'OPPOSITION

Deuxième insertion

Aux termes d'un acte sous signatures privées, fait en huit originaux à Cahors (Lot), et à Paris, les 3 et 4 juin 1924, enregistré à Paris, 1^{er} Sous-seings privés le 21 Juin même mois, aux droits de 7 Francs 20 centimes, et dont l'un des originaux a été annexé à la minute d'un acte de déclaration de souscription et de versement, reçu par M^{re} LAEUFFER, notaire à Paris, le 9 Juillet 1924, enregistré à Paris, 11^e Bureau, le 15 Juillet même mois, Folio 183, Case 5, aux droits de 7 Francs 20 centimes.

La Société d'Appareillage Electrique et Mécanique de CAHORS (M. E. S. A.), Société Anonyme en liquidation, au capital de 200.000 Francs, dont le siège social est à Cahors, Avenue de l'Abattoir, dissoute par anticipation, et mise en liquidation, aux termes de la délibération prise le 2 Juin 1924 par l'Assemblée Générale extraordinaire de ses actionnaires, a fait apport sous les garanties ordinaires et de droit et nets de tout passif.

La Société « L'ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL », Société Anonyme au capital de 300.000 Francs, dont le siège social est à Paris, 6, rue Pierre Dupont.

Des éléments ci-après désignés, faisant partie du Fonds de Commerce de Fabrication et Vente d'Appareillage électrique, possédé et exploité par la Société apporteuse, à Cahors (Lot), avenue de l'Abattoir, savoir : La clientèle et l'achalandage, la dénomination commerciale ; — l'entière propriété des procédés, tours de main et secrets de fabrication, ainsi que des modèles, moules, matrices et dessins ; — le matériel ; — les machines-outils et l'outillage ; — le mobilier des bureaux, les installations et les agencements ; — la pleine et entière propriété des marques de fabrique ou de commerce et des brevets d'invention qui peuvent appartenir à la Société apporteuse ; — des marchandises montées à prendre par « l'Éclairage Général », à son choix, sur les stocks de la Société apporteuse, jusqu'à concurrence de 100.000 Francs ; — et le droit au bail et à la promesse

de vente, résultant d'un acte reçu par M^{re} BOUYSSOU, notaire à Cahors (Lot), le 18 novembre 1921. La propriété et la jouissance des biens apportés ont été fixées au jour où l'apport serait devenu définitif. Cet apport, qui a été fait aux charges et sous les conditions et moyennant les prix et rémunérations par attribution d'actions entièrement libérées, stipulés audit acte, a été vérifié et approuvé par les deux Assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société « L'ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL », la première en date du 12 Juillet 1924 et la deuxième en date du 21 Juillet même mois, ainsi qu'il résulte des procès-verbaux de ces deux Assemblées, dont une copie du premier et l'original du deuxième, enregistrés à Paris, 11^e Bureau des Notaires, le 24 dudit mois de juillet, folio 51, case 1, ont été déposés au rang des minutes de M^{re} LAEUFFER, notaire à Paris, suivant acte du 21 dudit mois de juillet (1924), enregistré à Paris le 24 Juillet même mois, folio 51, case 1.

Election de domicile est faite, en tant que de besoin, à Cahors en l'Étude de M^{re} BOUYSSOU, notaire y demeurant. Les créanciers de la Société apporteuse auront un délai de 15 jours à partir de la publication d'une seconde insertion pour faire la déclaration prévue par l'article 7 de la loi du 17 mars 1909.

Pour deuxième insertion : LAEUFFER.

Hôtel des Ventes
4, rue Blanqui, à CAHORS

OCCASIONS
Rappelez-vous qu'à l'Hôtel des Ventes, 4, rue Blanqui à Cahors, il y a toujours un choix de meubles d'occasions et d'objets divers en très bon état. On achète et l'on fait aussi l'échange de meubles. Actuellement en cuivre : chaudrons, tourtières, calets, etc., assiettes, écuelles et plats en étain. A vendre état neuf : machine à écrire Underwood n° 5, bicyclette pour homme et dame. On achète aussi les vieux meubles.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison de :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL

et le Corps Médical

Le Dr ORTEL

Ancien externe des Hôpitaux de Paris

Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. Chaque facon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associées à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Faibles couleurs. Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Regis. Com. Cahors, N° 51.

Prix du facon : 10 francs. — Grandeur unique.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

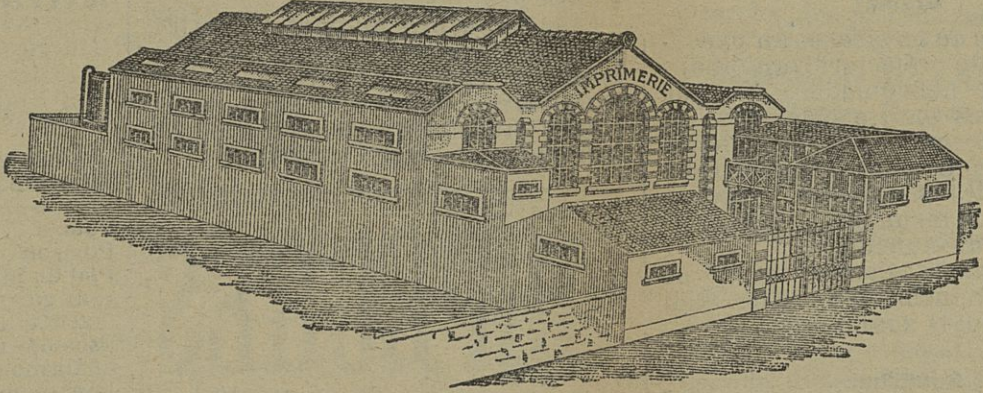
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



Feuilleton du « Journal du Lot » 40

FLORENCE L. BARCLAY

LE ROSAIRE

Roman traduit de l'anglais

PAR

E. DE SAINT-SEGOND

XXIII

LE BANDEAU

— Margery et Simpson ont très bien compris, et m'aident de tout leur pouvoir. Simpson s'assure que le champ est libre si nous voulons monter ou descendre ; parce que ce serait une complication que les deux aveugles vinssent à se rencontrer ! Margery me vient en aide pour tout ce que je ne puis faire moi-même, et il y a tant de choses, Dick, vous ne sauriez croire combien il y en a... Et puis, cette affreuse obscurité, ce rideau noir toujours tendu devant vous, rigide comme un mur... insupportable comme un abîme dans lequel il semble qu'on va être englouti. Et de l'obscurité sortent des voix. Si elles parlent fort, elles vous frappent comme un marteau, et si elles sont indistinctes, elles vous affolent. Et le réveil au matin dans la même obscurité qui vous a enveloppée toute la nuit ! Je ne l'ai éprouvé qu'une

fois encore, car j'ai commencé l'épreuve seulement hier soir avant dîner ; mais je redoute demain matin. Imaginez ce que cela doit être d'avoir toujours de pareils réveils sans aucun espoir de revoir le soleil ! Et les repas ! — Quoi, vous gardez le bandeau pour les repas ! s'écria le docteur. — Naturellement, et vous ne vous figurez pas combien il est humiliant de poursuivre un morceau autour de son assiette et de le trouver enfin sur la nappe. Je ne m'étonne plus que mon pauvre Garth refuse de me laisser assister à ses repas, mais après ma période d'entraînement j'espère qu'il y consentira, et que je saurai l'aider à surmonter ces difficultés. Oh ! Dyck, j'ai dû me résoudre à cette expérience, il n'y avait pas d'autre moyen... — Oui, dit le docteur posément. — Jane ne vit pas l'émotion du visage de son ami. — Etant ce que vous êtes, vous deviez la tenter. — Ah ! que je suis contente que vous en admettiez la nécessité, Deryck ? J'avais si grand-peur que vous ne jugiez la chose inutile et puérile. Et il fallait que ce fût maintenant ou jamais ; car s'il me pardonne, ce sera, j'espère, la seule fin de semaine que je passerai jamais séparée de lui. Croyez-vous qu'il me pardonne ? — Ah ! ma pauvre enfant, que puis-je vous dire ? fit le docteur avec

émotion. Voyons, expliquez-moi bien, vous n'enlevez vraiment pas un moment ce bandeau ?

— Seulement pour me laver la figure, dit Jane en souriant. Je puis garantir que je tiendrai mes yeux fermés pendant deux minutes. Et cette nuit le bandeau me tenait tellement chaud que je ne pouvais dormir ; je l'ai enlevé pendant une heure ou deux ; mais avant l'aube je me suis réveillée et je l'ai remis.

— Et vous comptez le garder jusqu'à demain matin ?

Jane sourit. Elle devinait la portée de la question.

— Jusqu'à demain soir, Dick, dit-elle avec douceur.

— Mais, Jeannette, s'écria le docteur d'un ton de protestation indignée, sûrement vous me verrez avant que je parte ! Ce serait pousser l'expérience trop loin.

— Non, dit Jane, se penchant vers lui. Ah ! Deryck, il m'est si pénible de vous entendre et de ne pas vous voir, que je comprend mieux qu'elle sera toujours une de ses plus douloureuses épreuves.

Le docteur s'approcha de la fenêtre et demeura là, sifflant doucement. Jane comprit qu'il lui faisait contre sa propre contrariété. Elle attendit patiemment ; bientôt il cessa de siffler, et elle l'entendit rire tout bas. Puis il revint s'asseoir auprès d'elle.

convenait pas. Il me faut donc tomber d'accord avec vous.

Jane chercha la main du docteur.

— Ami, dit-elle, je sens que vous allez m'aider ; mais je ne vous ai jamais vu si près d'être égoïste !

— Il y a en chacun de nous deux hommes, reprit le docteur, et chacun est pour l'autre un redoutable inconnu. Nous autres mâles, nous entendons occuper la première place par rapport aux femmes qui nous touchent de près, non pas seulement vis-à-vis de celles qui nous appartiennent exclusivement, mais encore de celles sur qui nous nous imaginons posséder des droits ; par exemple pères et filles, frères et sœurs, amis et amies. Ainsi le veut la nature, qu'il faut apprendre à vaincre. Laissez-moi vous donner votre chapeau et votre manteau. J'ai l'habitude de fourrager dans les affaires de Flower, et je sais où il faut aller.

Non ? Ce sera comme vous voudrez. J'enverrai Margery. Mais ne soyez pas longue. Nous causerons plus librement dehors, et vous ferez des découvertes qui pourront vous servir quand vous guiderez votre ami. Seulement, prenez bien garde en descendant l'escalier avec Margery. Pensez donc ! si vous aliez tomber avec elle, Jane ! Une femme qui fait de si excellent café !

XXIV

LE POINT DE VUE MASCULIN

Une profonde tranquillité régnait

dans la bibliothèque où Garth et Deryck fumaient en silence, plongés dans le sentiment de béatitude qui suit un bon dîner et une journée passée au grand air des landes.

Domage que Jane ne pût voir les deux hommes : Garth dans le smoking élégant qui seyait si bien à sa taille svelte, le docteur dans la tenue du soir la plus impeccable, car il savait que son amie tenait à ces détails ; il n'avait pas réfléchi, qu'à la lettre, elle n'aurait pas d'yeux pour le regarder !

Garth s'était assis près de la cheminée, car la chaleur de la flamme était très agréable par cette fraîche soirée de printemps.

— Que me disiez-vous donc tout à l'heure, au sujet de nurse Rosemary ? Qu'elle ne donne jamais de poignée de main ? demanda soudain le docteur.

— Oui, répondit Garth, mais d'abord je veux vous demander si c'est une règle de la confrérie, corporation, ou institut auquel elle appartient, que les nurses ne doivent jamais donner la main à leurs malades !

— Pas que je sache.

— Alors, c'est l'intuition de miss Gray qui l'a portée à agir précisément comme j'eusse souhaité qu'elle le fit. Elle ne m'a jamais serré la main, ni d'aucune façon ne m'a touché. Même en me passant des lettres ou des objets, comme elle le fait une douzaine de fois par jour, ses

doigts n'ont jamais effleuré les miens.

— Et cela vous plaît ? interrogea le docteur, envoyant en l'air des spirales de fumée, et observant attentivement le visage sans regard.

— Je lui en suis très reconnaissant, dit Garth avec ardeur. Savez-vous, Brand, que lorsque vous avez proposé de m'envoyer une garde secrétaire, j'ai senti qu'il me serait intolérable qu'une femme me touchât ?

— Vous me l'avez dit, en effet... — Quoi ! vraiment ? Quel ours j'ai dû vous paraître ?

— En aucune façon, dit le docteur, mais un malade peu banal. En règle générale, les hommes... — Ah ! je n'en doute pas, interrompit Garth avec quelque impatience. Il y a eu un temps où moi aussi je me serais plu à sentir le contact d'une douce main féminine, et il est probable que je l'aurais souvent saisie au passage, et qui sait, baissée peut-être. Je ferais ces choses-là légèrement jadis... Mais, Brand, quand une fois un homme a senti l'étreinte de la main de celle qui seule est pour lui « la femme », l'unique, que ce contact n'est plus pour lui qu'un souvenir, quand il est plongé dans la nuit, et que ce souvenir est une des seules choses qui demeurent et consolent, pouvez-vous être surpris si toute autre main de femme lui devient un objet de crainte ?

(A suivre)